

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/07 DU 25/3/86

DECRET N° INTERIEUR-DGFP-DGIE

portent intégration et nomination de Monsieur
GERNO (Yves) dans les cadres de la catégorie
A hiérarchie I des services Techniques
(Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S)

D.G.P.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7. ② 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23. ③ 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3. ② 1962, portant statut général des Fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FF du 21. ⑥ 1958, fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3. ③ 1960, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A I des services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/1304/FF du 9. ⑤ 1962, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FF du 5. ⑦ 1962, fixant la hiérarchisation des divers catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FF du 5. ⑦ 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62, portant statut général des Fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FF du 5. ⑦ 1962, relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FF-BE du 26. ② 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des Stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires Stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FF-BE du 24. ② 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31. ⑫ 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FF du 5. ⑦ 1962, fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 3. ⑧ 1984, portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 7. ⑫ 1985, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 17. ⑫ 1985, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5. ③ 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations Administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le Protocole d'accord du 24. ⑪ 1975, signé entre la République Démocratique Allemagne et la République Populaire du Congo ;
- (/u le dossier de Candidature constitué par l'intéressé ;

D.C.F.

DECRETE :

AE

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.5.1960 et du Protocole d'Accord du 24.11.1975, ~~suivies~~, Monsieur GERNO (Yves) né le 30 Janvier 1960 à Brazzaville, Titulaire du Diplôme d'Ingénieur Diplômé d'Architecture, ~~et~~ obtenu à l'école Supérieure d'Architecture et du Bâtiment Weimar (R.D.A.), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics), et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé, est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics, de la Construction, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~publié~~ publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /.

Brazzaville, le 25 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.

Ange Edouard FOUNGUI.

AMPLIATIONS :

- JORFC 1
- DGFP/DGFC 3
- DGFP/BST 1
- D.G.B. 2
- D.C.F. 1
- MTCUHE 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGG/BC 2

X